

Cfdt:

BREIZH GLOBE



JUILLET 2024

Etablissement Français du Sang



Sommaire

Point informations

Restauration en Bretagne

Le saviez-vous

Espace détente

Adhérez !



INFORMATIONS

Olympiade Française du Sang...



Alors qu'en Comité Social et Economique Central (CSEC), la direction nationale rassurait les élus en déclarant que **seule l'Île-de-France serait impactée par la tenue des Jeux Olympiques**, vos élus CFDT locaux ont été étonnés d'apprendre dans une communication interne bretonne que **la région allait aussi participer à ce relais**.



Ainsi, les services de collecte et préparations vont devoir **prélever, produire et envoyer plus de produits** sur Paris, les équipes d'IH/Del et les services support vont devoir **se préparer au risque de plan blanc....** Le tout pendant la période des grandes vacances. **Et pour quelle reconnaissance ??** Mystère...



Déménagement à Lorient

En juillet, le CSE a évoqué les plans pour les nouveaux locaux de la maison du don de Lorient. Si le personnel comme les élus étaient **favorables au projet de délocaliser l'activité de collecte**, la mise en application de ce déménagement pose **elle plusieurs interrogations**.

Pendant leur visite à Lorient le mois dernier, vos représentants CFDT ont recueilli des avis mitigés sur les nouveaux locaux, avec des **préoccupations concernant le poste d'accueil, la luminosité et les nuisances sonores** notamment.

Un élu CFDT se rendra à Lorient avant la consultation de Septembre. **Il recueillera vos avis et questions.**

Remplaçons "santé" par "efficacité"

La CFDT n'a pas signé l'accord d'expérimentation sur 2 ans concernant **les remplacements inopinés. Pourquoi ?**

Cet accord n'a que **deux indicateurs** : le nombre de remplacements inopinés, et celui d'indemnités forfaitaires versées, par an, par activité et par ETS.

L'absence d'indicateurs sur le respect des temps de repos et de durée de travail montre que **l'accord priorise la continuité d'activité sans considération pour la santé des personnels**, une fois de plus...

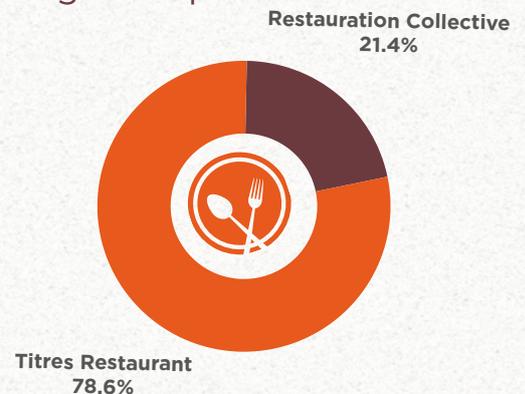


RESTAURATION EN BRETAGNE

Lors du dernier Breizh Globule, nous avons lancé un grand sondage auprès du personnel de l'EFS Bretagne concernant les modalités de l'Avenant n°1 portant révision de l'accord relatif à la restauration au sein de L'EFS, pour la région et par site.

Sur l'option du **titre/ticket restaurant**, **78,6% préfèrent cette option**, tandis que **21,4% préfèrent la restauration collective**.

Préférence du titre/ticket Restaurant à 100% sauf sur Rennes et Quimper: **19,6% de rennais et 75% de quimpérois votent restauration collective**.



À Quimper, le personnel a souligné une situation spécifique : **le service d'IH/Del mange souvent au self**, tandis que le service de **Prélèvement manque de temps pour le faire**. Nous invitons les quimpérois à discuter avec nos représentants CFDT pour avoir des informations complètes lors de la consultation en Septembre, en vous rappelant avant tout que **la CFDT défend l'équité de traitement**.

La direction a donc présenté son plan pour la Restauration sur les sites Bretons

La direction a fait le choix de mettre en place le Titre/Ticket Restaurant sur l'ensemble des sites Bretons !

Comme ça semble être en accord avec l'avis majoritaire recueilli par notre sondage, vos élus CFDT se réjouissent de cette décision. Attention toutefois, **rien n'est encore acté. La décision est soumise à l'approbation de l'ensemble du CSE en Septembre prochain**. Et il ne s'agit cette fois-ci pas d'un simple vote consultatif. Si la décision de la direction reçoit un vote défavorable, les modalités d'application de l'avenant dans la région Bretagne seront discutées au national. Mais **si aucun accord n'est trouvé, c'est le titre restaurant qui sera choisi à défaut**.

ET SI JE VEUX MANGER AU SELF ?!

Questionnée par les élus, la direction indique que **l'accès aux restaurations collectives sera maintenu**, mais au prix "partenaires", donc **sans participation financière de l'EFS**. Et **il ne sera pas non plus possible de payer son repas avec les titres restaurants**.

Questionnée également sur **l'encombrement potentiel des salles de pause**, la direction indique seulement qu'**elle restera "vigilante"...**

MAIS LES TITRES RESTAURANTS, COMMENT ÇA MARCHE ? ...

TITRES RESTAURANT



Combien ?

8,40 € / jour

5,04 € Pris en charge par l'employeur (60%)

3,36 € Restant à charge (40%)

Il est possible
d'utiliser jusqu'à
25€ / Jour

Pour qui ?

Tout salarié travaillant 4h minimum avec une
coupure repas

Où ?

la prime panier reste la règle pour la journée
continue et les collectes mobiles

Utilisable en restaurants, grandes surfaces,
plateformes de livraison...
Pour l'achat d'aliments consommables
immédiatement, ou à cuisiner



Format carte
Utilisation au
centime près

Quand ?

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche



Utilisable uniquement les jours ouvrables...

(SAUF en cas de travail les dimanches et jours fériés. C'est en tout cas un fait
dans les régions utilisant déjà le titre restaurant. A confirmer en Bretagne)

Valable si vote Favorable au CSE de Septembre
Mis en application progressive jusqu'au 31
Décembre 2024 selon la direction de Bretagne

LE SAVIEZ-VOUS ? ? ?

Vous pouvez vous opposer à l'attribution des titres restaurant en envoyant un courrier à la DRH informant de votre refus, au moment de la mise en place des titres. **Vous ne serez donc pas prélevés** des 40% des titres sur votre salaire, et **vous n'aurez pas accès aux titres restaurants**.

Notez qu'**un refus ne sera pas compensé par une indemnisation autre** sur les jours où vous auriez dû bénéficier d'un titre restaurant.



ESPACE DÉTENTE



**FRÉDÉRIC BAHUON
NICOLAS FERRUS**

Délégués Syndicaux Régionaux CFDT

**N'HÉSITEZ PAS À
SOLLICITER VOS
ÉLUS SUR SITE**



cfdt efs



partie de la liste de diffusion syndicale CFDT peut, via l'option courrier indésirable de sa boîte e-mail, bloquer l'expéditeur